

RÈGLEMENT

Concours de Costumes

du festival FENRIR

Participation

Le concours est ouvert à toute personne de plus de 5 ans inscrite au concours via le formulaire disponible sur le site festivalfenrir.com

Les inscriptions sur place sont possibles sur le stand d'EPIC GN. Cependant, pour le confort de tous, il est préférable de **s'inscrire en ligne avant le vendredi 23 mai 23h59.**

Catégories

Le concours est séparé en trois catégories :

- enfant de 5 à 10 ans
- enfant de 11 ans à 17 ans
- adulte (18 ans et plus)

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un représentant légal sur scène.

Les enfants de plus de 10 devront être accompagnés d'un représentant légal en coulisse (qui pourra accompagner l'enfant sur scène s'il le souhaite).

Costume

Le costume présenté devra avoir été réalisé au moins à 50 % par le participant. Pour les plus jeunes participants, la participation des membres de la famille est autorisée.

Le costume devrait être dans le thème du festival, soit correspondre à un univers fantastique. Il peut s'agir d'une reproduction d'une œuvre existante (cosplay) ou d'une création personnelle. Lors de l'inscription, il sera demandé soit une image du costume reproduit soit une description écrite de l'inspiration du costume.

Passage sur scène

Le passage sur scène durera un maximum de 1 minute pour un participant. Plusieurs participants peuvent décider de faire un passage en commun sur scène. Dans ce cas, le passage sur scène est limité à 2 min 30 maximum pour le groupe pour un maximum de 6 participants dans un groupe.

Les participants devront fournir une bande son pour leur passage sur scène. Nous ne fournirons pas de micro pour le passage sur scène. Si vous souhaitez utiliser des dialogues pour votre passage sur scène nous vous conseillons de les enregistrer avec un bon micro et les intégrer à votre bande son.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser l'intégralité du temps disponible.

Jury

Le jury sera composé de personnes ayant des compétences reconnues dans la création de costumes.

Il notera chaque costume sur plusieurs points :

- la qualité du costume
- l'aspect général
- la complexité du costume
- le respect par rapport à l'image ou au texte fourni
- l'originalité et la créativité

Des points seront aussi attribués par rapport au passage sur scène.

Une séance de pré-jury sera organisée au moins 30 minutes avant le concours. Cette séance comprend un moment d'échange privilégié avec le jury afin de discuter de la réalisation du costume.

Prix

La quantité et les dénominations des prix seront définies par le jury selon le nombre d'inscrits dans chaque catégorie.

Vestiaires

Des vestiaires non mixtes seront mis à disposition des participants au concours et leur seront réservés le dimanche 25 mai.

Règles de sécurité

Pour des raisons de sécurité, sont interdits :

- armes blanches : toute arme offensive, tranchante ou contondante (poignard, épée, machette, couteau, etc.) quel que soit le type de matériau
- armes à feu : toute arme permettant de lancer des projectiles et cartouches, quelles que soient leurs natures (répliques d'airsoft comprises)
- armes ou liquides incendiaires : tout objet ayant des propriétés à caractère incendiaire, risquant de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes
- produits salissants ou risquant de détériorer le matériel : tout liquide ou objet salissant comme la peinture, les confettis, les paillettes, etc. ou risquant de détériorer le matériel (fumigène, pétard, etc.).

Sont autorisés :

- les répliques d'armes, dont les matériaux ne présentent pas de danger particulier (mousse, Worbla, carton, plastique, bois léger, etc.)
- Les objets non apparentés à des armes.

Savoir-vivre, sont strictement interdits :

- tout geste ou propos incitant à la violence, à la haine, ou insultant
- tout objet ou geste à caractère pornographique ou raciste
- tout mauvais comportement : vol, vandalisme, agression physique ou verbale

Toute transgression de ces règles de sécurité entraîne non seulement l'exclusion et la disqualification du (ou des) participant(s) au concours, mais est également passible de poursuites judiciaires.

Droit à l'image

Chaque participant cède toutes exploitations de son image sur tous supports existants ou à venir par les photographes et vidéastes amateurs, professionnels et officiels présents lors de l'événement pour les images qui seront prises sur scène. Cela pour une durée de 3 ans.

Responsabilité

L'organisateur du concours ne peut être tenu pour responsable en cas de vol, détérioration de costumes ou accessoires, et d'accidents éventuels survenus lors de l'événement.

Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera disqualifié.